

Mars 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

F

Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

VINGT-SEPTIÈME SESSION

Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012

**Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action
prioritaires dans la région Afrique pour l'exercice biennal 2014-2015**

Table des matières

	Pages
I. Introduction	2
II. Évolutions et tendances	2
A. Évolutions.....	2
B. Tendances régionales	3
C. Principales évolutions du programme de terrain de la FAO dans la région	4
III. Priorités régionales pour l'exercice biennal 2012-2013	5
IV. Évolution des priorités en 2014-2015	11
V. Orientations demandées	16
Annexe 1: Cadre stratégique de la FAO	18
Annexe 2. Cadre stratégique régional de la FAO pour l'Afrique pendant la période 2010-2015	19
Annexe 3: Budget du PTB 2012-2013 par objectif stratégique et fonctionnel et par région	21

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. En 2009, la Conférence de la FAO a approuvé une série de modifications des Textes fondamentaux ainsi qu'un nouveau Cadre stratégique 2010-2019 axé sur les résultats (voir l'annexe 1) et un plan à moyen terme 2010-2013, qui ont pour but d'aider la FAO à recentrer ses activités et à mieux définir ses priorités. Ces changements prévoyaient notamment la mise en place d'un processus intergouvernemental d'examen des priorités et des propositions de programmes, renouvelé et plus ouvert. En particulier, les Conférences régionales donnent au Conseil des avis sur les problèmes propres à leur région respective et sur les domaines de travail prioritaires, qui doivent être pris en compte par l'Organisation lorsque celle-ci élabore ou remanie ses budgets et ses documents de planification et de programmation. En 2010, lors de leurs réunions, les Conférences régionales ont donné des avis sur les priorités régionales qui recoupent les objectifs stratégiques de la FAO. Dans le cas de l'Afrique, quatre priorités régionales, qui sont résumées dans l'annexe 2, ont été adoptées en 2010.

2. Le Conseil a demandé aux Conférences régionales de formuler des avis plus structurés sur les priorités régionales, lors de leurs sessions de 2012. Dans son rapport sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, adopté par la Conférence en 2011, le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'évaluation externe indépendante de la FAO a indiqué que, eu égard à la nécessité de disposer d'un ensemble cohérent de priorités pour les exercices futurs, le Secrétariat devrait recenser les problèmes nouveaux afin d'éclairer l'examen et l'affinement du plan à moyen terme pour la période 2014-2017 et tenir compte, pour l'ensemble des objectifs stratégiques, de la coordination des questions transversales afin d'orienter l'établissement des priorités.

3. Le présent document a pour objectif de présenter à la Conférence régionale pour l'Afrique les principaux problèmes et priorités sur lesquels la FAO va axer ses activités dans la région pendant l'exercice biennal 2012-2013 et les priorités proposées pour le prochain plan à moyen terme 2014-2017, afin que la Conférence les examine et formule des avis.

4. La section II décrit le processus lancé par le Directeur général en janvier 2012, qui débouchera sur la formulation d'un Cadre stratégique 2010-2019 révisé et d'un nouveau Plan à moyen terme 2014-2017, ainsi que sur de nouveaux ajustements du programme de travail et budget (PTB) 2012-2013, comme prévu par le Conseil. En outre, la section décrit brièvement les grandes tendances observées dans la région. La section III recense les principaux domaines d'action pour la période 2012-2013 tandis que la section IV propose une évolution des priorités pour 2014-2015. Ces éléments devront être examinés et pris en compte pour dégager les nouvelles tendances mondiales et les futurs défis qui orienteront les activités de l'Organisation, comme le présente le document ARC/12/INF/13. La section V indique les orientations qui sont attendues de la Conférence régionale.

II. Évolutions et tendances

A. Évolutions

5. Le Directeur général a défini cinq axes sur lesquels l'Organisation doit articuler ses activités: éradiquer la faim; accélérer le passage à des systèmes de consommation et de production alimentaires véritablement durables; promouvoir une plus grande équité dans la gestion mondiale des produits alimentaires; améliorer la décentralisation pour achever le processus de réforme qui a été convenu; et développer la coopération Sud-Sud à la FAO.

6. En 2012, la FAO lance un processus qui doit déboucher sur la formulation d'un Cadre stratégique 2010-2019 révisé et d'un nouveau Plan à moyen terme 2014-2017. La première partie de ce processus consiste à recenser les grandes tendances mondiales qui produiront des changements et les principaux défis mondiaux qui attendent les États Membres, la communauté du développement et la FAO dans le futur. Au regard de ces tendances et de ces défis, la FAO déterminera ses futurs domaines d'action prioritaires et les objectifs stratégiques et les plans d'action qui orienteront son prochain

programme de travail aux fins de la réalisation de nos objectifs mondiaux communs. Les étapes et les éléments du processus sont décrits dans le document ARC/12/INF/13.

7. Le Directeur général a lancé auprès du personnel de la FAO, des organisations partenaires, des États Membres et des Organes directeurs un processus de réflexion stratégique ouvert et de vaste portée qui vise à dégager les grandes tendances et les principaux défis et à définir les objectifs stratégiques. La première étape qui a eu lieu en janvier et février 2012 a permis de recenser, dans un premier temps, sept grands défis fondés sur les tendances mondiales majeures et les spécificités régionales. Ces résultats sont le fruit du travail du personnel du Siège et des bureaux décentralisés de la FAO, appuyé par un groupe extérieur d'experts en stratégie. Ces tendances et ces défis sont présentés dans le document ARC/12/INF/13.

B. Tendances régionales

8. Face à un monde de plus en plus interdépendant et en perpétuelle évolution, les pays membres d'Afrique subsaharienne peinent à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des diverses catégories de population, elles aussi en pleine évolution. S'ils veulent garantir aux populations urbaines et rurales un accès régulier à des aliments de qualité à des prix abordables, les membres doivent agir en concertation pour améliorer la productivité et la compétitivité de leurs systèmes agroalimentaires¹ de manière à, d'une part, réduire et stabiliser les prix réels des denrées alimentaires pour les consommateurs urbains et, d'autre part, assurer aux petits producteurs et aux populations rurales des moyens d'existence viables qui génèrent suffisamment de vivres, de revenus et d'emplois.

9. En Afrique subsaharienne, les systèmes agroalimentaires se transforment rapidement, impulsés par plusieurs facteurs interdépendants: a) l'augmentation de la population qui devrait passer de son niveau actuel de 818 millions d'habitants à un nombre d'habitants compris entre 1,5 milliard et 2 milliards d'ici à 2050, ce qui va doubler la demande cumulée en denrées alimentaires; b) selon les prévisions, l'urbanisation rapide fera que 60 pour cent de la population vivront dans des zones urbaines d'ici à 2050 (et, inversement, qu'une proportion moins importante de la population assurera la production alimentaire) et que des quantités de plus en plus importantes de produits alimentaires seront transportées sur de longues distances pour répondre à la demande urbaine croissante; et, c) le développement de la classe moyenne qui dope la demande en produits alimentaires de meilleure qualité.

10. De plus, face à des systèmes alimentaires de plus en plus mondialisés, l'agriculture et les filières de produits alimentaires des pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à la nécessité de produire, transformer et commercialiser d'une manière efficace et compétitive des produits sains et abordables pour un nombre croissant de consommateurs urbains et ruraux aux goûts toujours plus variés. Les pays doivent aussi relever le défi que représente le fait de permettre aux petits exploitants agricoles, aux éleveurs, aux forestiers et aux pêcheurs de continuer à pratiquer leurs activités économiques dans cet environnement dynamique, ce qui favorise une croissance économique régulière et largement partagée et une amélioration du niveau de vie.

11. La nécessité d'assurer doublement la sécurité alimentaire, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, représente une difficulté majeure qui est encore aggravée par un environnement naturel et socioéconomique instable et particulièrement exposé aux diverses crises, toujours plus nombreuses, qui menacent les moyens d'existence ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition de larges portions de la population (par exemple, les répercussions de la crise économique mondiale, notamment la diminution des envois de fonds, et l'instabilité croissante des prix des aliments, les maladies transfrontalières, la dégradation des ressources naturelles et l'appauvrissement de la diversité biologique, autant de problèmes qui sont amplifiés par le spectre du changement climatique). Dans une telle situation, les pays sont mis au défi de corriger à court terme une vulnérabilité extrême et une faible capacité de résistance, sans renoncer pour autant à mettre en place l'environnement favorable et les systèmes agroalimentaires performants qui permettent d'améliorer durablement la productivité

¹ Le terme agroalimentaire est utilisé dans son sens le plus large et il englobe les produits alimentaires aquatiques et d'origine sauvage.

agricole, d'accroître les revenus des petits exploitants et de multiplier les emplois, en particulier pour les jeunes.

12. De nombreuses régions d'Afrique subsaharienne restent engluées dans des situations d'urgence complexes qui mettent en péril la sécurité des individus, les moyens d'existence des populations et la sécurité alimentaire de millions de personnes. Les situations d'urgence auxquelles la Corne de l'Afrique, certaines zones d'Afrique australe et le Sahel sont actuellement confrontés, de même que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui persiste en République démocratique du Congo, mettent en lumière les épreuves que des milliers de ménages doivent surmonter quotidiennement pour pourvoir à leurs besoins les plus essentiels.

13. Mais l'Afrique subsaharienne voit aussi l'essor de la participation des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile à la gouvernance des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Cette tendance laisse penser qu'il est important de concevoir des modèles de partenariats public-privé fructueux si l'on veut que le secteur agricole bénéficie d'investissements suffisants et que les acteurs les plus modestes soient eux aussi intégrés d'une manière équitable dans des systèmes agroalimentaires dynamiques et de plus en plus compétitifs.

14. La région est également confrontée à un autre grand problème, à savoir la compétition croissante pour des ressources naturelles dont, par ailleurs, la qualité et la quantité diminuent, ce qui entraîne la perte de services écosystémiques et de graves répercussions sur la base de ressources naturelles et la diversité biologique qui sont indispensables à la production agricole actuelle et future et aux moyens d'existences ruraux. Les incidences du changement climatique font peser une pression de plus en plus forte sur ces ressources.

15. Dans ce contexte, il convient de mettre en place une législation efficace et des mécanismes fonciers qui garantissent aux petits exploitants et aux groupes vulnérables un accès à la terre et, parallèlement, de promouvoir les pratiques de gestion durable pour éviter la dégradation des terres. De même, les ressources forestières doivent être gérées de manière durable et faire l'objet de réglementations pour éviter qu'elles ne soient surexploitées et pour qu'elles continuent à assurer leurs fonctions, notamment la protection des bassins versants et le stockage, la filtration et le maintien de la qualité de l'eau, ainsi que la conservation des sols. Enfin, il faut redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources halieutiques, notamment pour protéger les stocks naturels de poissons qui font l'objet d'une surpêche et dont beaucoup sont partagés entre plusieurs pays.

16. Il ne suffit pas d'améliorer la gestion et la gouvernance de ces ressources, il faut aussi mettre en place des règlements et un environnement porteurs qui incitent les investisseurs locaux ou externes à investir dans la production vivrière et la production de biocombustibles, dans les ressources en eau sous-utilisées qui pourraient être mises en valeur à des fins productives dans le cadre de divers systèmes d'aquaculture qui améliorent l'offre de produits aquatiques sur les marchés, et dans les ressources en eau de surface et en eau souterraine qui ont toujours été insuffisamment utilisées pour l'irrigation (6 pour cent des terres agricoles seulement sont irriguées). La nécessaire augmentation de l'investissement dans l'irrigation doit être accompagnée d'une amélioration de l'efficacité et de la productivité des systèmes d'irrigation existants et d'une optimisation de l'utilisation des ressources en eau et des intrants pour répondre à la demande de la population urbaine en expansion.

17. Quelle que soit la ressource naturelle concernée, sa qualité et sa capacité à se régénérer sont altérées par les pratiques d'exploitation non durable. La situation est aggravée par la pression démographique croissante et le changement climatique qui menace la productivité, la pérennité et la qualité des fragiles écosystèmes d'Afrique subsaharienne. L'investissement insuffisant dans des systèmes performants de gestion des écosystèmes et la trop lente émergence d'une 'économie verte' amplifient ces problèmes.

C. Principales évolutions du programme de terrain de la FAO dans la région

18. Globalement, le programme de terrain exécuté par la FAO en Afrique a progressé de 140 pour cent depuis 2006, une augmentation qui est principalement imputable aux projets de développement à

long terme (coopération technique) plutôt qu'aux opérations d'urgence. En 2010, l'ensemble du programme de terrain exécuté par la FAO (coopération technique et opérations d'urgence) en Afrique représentait un montant de 342,3 millions d'USD. En 2011, ce montant est passé à 363,2 millions d'USD, soit 39 pour cent des 928 millions d'USD que la FAO consacre à l'ensemble de son programme dans le monde entier. Sur le montant total de 2011, 147,4 millions d'USD ont été affectés à la coopération technique et 215,8 millions d'USD aux opérations d'urgence conduites dans la région. En décembre 2011, on comptait 106 projets en cours d'exécution dans la région Afrique, y compris les opérations d'urgence et la coopération technique.

19. L'exécution du programme de terrain de la FAO a fait apparaître plusieurs évolutions qui orienteront les futures activités de l'Organisation dans la région:

- Améliorer la capacité des pays membres à combattre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le cadre du programme de terrain de la FAO, en rendant la programmation de pays plus efficace, grâce à la formulation de cadres de programmation de pays et de stratégies de mobilisation des ressources aux niveaux régional et sous-régional et à la mise en place de processus d'élaboration de programmes et d'assurance qualité qui garantissent que les activités de la FAO sont cohérentes avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA);
- Renforcer les partenariats avec les pouvoirs publics, la société civile et les acteurs du secteur privé, les organisations régionales, les autres institutions des Nations Unies et les divers partenaires du développement pour obtenir des résultats tangibles et avoir un impact au niveau des bénéficiaires;
- Mobiliser des fonds extrabudgétaires supplémentaires pour faire face: i) à la très grave insécurité alimentaire et nutritionnelle qui prévaut dans la Corne de l'Afrique et le Sahel; et ii) aux ravageurs et aux maladies transfrontalières des animaux et des plantes. À cet égard, une proposition de création d'un fonds fiduciaire multidonateurs qui sera adressée aux pays africains producteurs de pétrole est en cours d'élaboration.

III. Priorités régionales pour l'exercice biennal 2012-2013

20. Les quatre priorités régionales resteront les mêmes pendant la période 2012-2013. L'exécution du PTB 2012-2013 dans la région tiendra compte des dernières évolutions et tendances observées et des quatre grands enseignements tirés des activités conduites en 2010-2011. Ces enseignements sont qu'il faut: améliorer la coordination interne au sein de la FAO pour favoriser les synergies entre le Bureau régional pour l'Afrique (RAF), les bureaux sous-régionaux, les bureaux de pays et le Siège, notamment pour la mise en place de partenariats plus fructueux avec les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes; prendre l'initiative de collaborer avec divers partenaires régionaux pour promouvoir les partenariats public-privé dont on attend qu'ils investissent dans le secteur agricole et facilitent le développement de l'agro-industrie à plus grande échelle; mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires pour améliorer les incidences des activités de la FAO et, en particulier, mettre l'accent sur la collaboration avec le secteur privé, quelle que soit l'échelle des activités concernées (petite, moyenne ou grande); et améliorer l'intégration des questions de parité hommes-femmes pour promouvoir un meilleur équilibre de la représentation des hommes et des femmes dans nos programmes et nos interventions.

21. Le Bureau régional pour l'Afrique concourt doublement à la mise en œuvre du cadre stratégique axé sur les résultats de la FAO. Au plan programmatique, les priorités régionales contribuent, par le biais des Produits de l'Organisation planifiés et ciblés conjointement, à l'obtention des Résultats de l'Organisation. Au plan opérationnel, une initiative régionale axée sur les résultats qui a démarré début 2011 a influencé notre façon de travailler et fortement modifié et infléchi la façon dont nous intervenons dans la région Afrique car elle promeut une planification conjointe efficace, des activités multidisciplinaires, des initiatives transfrontalières et l'obtention de résultats au niveau des produits/de l'impact, ce qui donne à ces résultats un « visage humain ».

22. Les principaux domaines d'intervention dans la région Afrique pour l'exercice biennal 2012-2013 sont résumés ci-dessous. Le résumé donne un aperçu de chacune des quatre priorités régionales et de leur contribution à l'obtention des Résultats et des Produits de l'Organisation. Les montants des crédits budgétaires ouverts et les estimations de ressources extrabudgétaires par objectif stratégique et fonctionnel, qui ont été approuvés par la Conférence et le Conseil de la FAO en 2011, sont présentés dans l'annexe 3.

Priorité 1: Améliorer la productivité et la diversification agricoles – en promouvant l'approche des chaînes de valeur

23. Pour améliorer la productivité agricole et encourager l'intensification durable et la diversification des cultures en Afrique, la FAO va accroître l'appui qu'elle fournit aux pays membres et aux communautés économiques régionales pour la formulation et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes, ainsi que de plans d'investissements, qui encouragent l'adoption de l'approche des chaînes de valeur.

Les Produits de l'Organisation sont les suivants:

<u>Résultat de l'Organisation</u>	<u>Produits de l'Organisation</u>	<u>Titre</u>
A01	A01A210	Amélioration de la capacité des pays membres à formuler et exécuter des politiques, des stratégies et des programmes ainsi que des plans d'investissement, y compris les réponses au changement climatique, qui promeuvent l'intensification durable et la diversification des cultures en Afrique.
B01	B01A202	Aux niveaux des pays et des communautés économiques régionales, des politiques, des programmes et des plans d'investissement qui concernent le secteur de l'élevage et visent à améliorer la productivité des acteurs des chaînes de valeur de la viande, des produits laitiers et de la volaille sont élaborés et/ou mis en œuvre.
C04	C04A204	Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poissons et de produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture.
E02	E02A301	Les pays africains participent plus activement aux consultations et aux dialogues régionaux et internationaux ainsi qu'à la collecte et au partage des données et des informations, pour appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques dans les secteurs des forêts et de la flore et la faune sauvages du continent.
L01	L01A203	Promotion des politiques et contribution aux stratégies et politiques d'investissement, pour accroître l'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural en Afrique et améliorer l'efficacité de cet investissement.

Priorité 2: Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles - en encourageant la bonne gouvernance et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets

24. Pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la FAO aidera les pays d'Afrique subsaharienne à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes susceptibles de contribuer à la bonne gouvernance, à la réduction de la pauvreté et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets. La FAO renforcera la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles,

notamment la conservation de la diversité biologique et des ressources génétiques et la lutte contre la dégradation des terres et la désertification.

Les Produits de l'Organisation sont les suivants:

<u>Résultat de l'Organisation</u>	<u>Produits de l'Organisation</u>	<u>Titre</u>
A04	A04A206	Les pays bénéficient d'une assistance pour améliorer leur connaissance et leur utilisation des stratégies et des politiques qui encouragent la mise en œuvre de programmes intégrés pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, y compris les systèmes semenciers aux niveaux sous-régional et régional.
B03	B03A202	Aux niveaux des pays et des communautés économiques régionales, des politiques, des programmes et des plans d'action qui concernent le secteur de l'élevage et visent la conservation et la gestion des parcours et des ressources zoogénétiques aux fins de la promotion des systèmes de production sont élaborés et/ou mis en œuvre.
C01	C01A206	Les États Membres de la région Afrique et d'autres parties prenantes bénéficient de la formulation améliorée des politiques et des normes qui facilitent l'application du Code de conduite pour une pêche et une aquaculture responsables et d'autres instruments internationaux ainsi que des réponses améliorées données aux nouveaux défis.
C02	C02A205	Les institutions africaines chargées des pêches et de l'aquaculture ont des capacités et des compétences renforcées.
E02	E02A201	Les pays africains participent plus activement aux consultations et aux dialogues sous-régionaux, régionaux et internationaux qui visent à appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques dans les secteurs des forêts et de la flore et la faune sauvages du continent.
E04	E04A207	Les pays d'Afrique subsaharienne bénéficient d'une assistance pour élaborer et/ou mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de gestion durable des forêts qui sont susceptibles de contribuer à la bonne gouvernance des forêts, à la réduction de la pauvreté et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.
E06	E06A205	Amélioration de la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à mettre en œuvre les bonnes pratiques relatives à la gestion durable de la faune et de la flore sauvages, la conservation de la diversité biologique et des ressources génétiques et à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification.
F01	F01A206	Les pays et les communautés économiques régionales de la zone subsaharienne bénéficient d'une assistance et d'un renforcement de leurs capacités, grâce à l'introduction d'outils, d'instruments et de bonnes pratiques, pour promouvoir la gestion durable des terres en vue d'améliorer la productivité agricole.
F02	F02A206	Les pays et les communautés économiques régionales de la zone subsaharienne bénéficient d'une assistance et d'un renforcement de leurs capacités, grâce à l'introduction d'outils, d'instruments et de bonnes pratiques, pour promouvoir la gestion de l'eau d'irrigation en vue d'améliorer la productivité, à l'appui du « Pilier 1 » du PDDAA.

F05	F05A204	Les pays subsahariens ont les outils, les connaissances et les capacités nécessaires pour adopter, développer, transposer à plus grande échelle et mettre en œuvre des solutions débouchant sur une « agriculture intelligente face au climat ».
-----	---------	--

Priorité 3: Favoriser l'accès au marché et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce – en améliorant la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires et en encourageant les partenariats public-privé

25. Dans le but de favoriser l'accès au marché et de renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce, la FAO fournira aux pays membres et aux communautés économiques régionales une assistance technique sur la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires pour renforcer leur capacité à formuler des politiques et des stratégies et promouvra les partenariats public-privé. La FAO stimulera le commerce régional et améliorera la conjoncture du marché, en contribuant à définir des mesures d'amélioration concrètes et en facilitant le commerce intra-africain et le développement de chaînes de valeur régionales dans le contexte de la volatilité croissante des marchés alimentaires africains.

Les Produits de l'Organisation sont les suivants:

<u>Résultat de l'Organisation</u>	<u>Produits de l'Organisation</u>	<u>Titre</u>
A02	A02A201	Amélioration de la capacité des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et des organisations régionales à surveiller et évaluer les risques, à élaborer des plans de secours/des interventions efficaces contre les ravageurs des plantes, à mettre en œuvre des politiques qui encouragent le signalement des ravageurs, et à renforcer les capacités en vue de l'application des normes, des politiques et des instruments réglementaires internationaux.
A03	A03A207	Amélioration de la capacité des institutions nationales et régionales d'élaborer des stratégies et des programmes relatifs à la gestion durable des ravageurs et des pesticides, qui mettent l'accent sur la protection intégrée et la gestion des pesticides pendant tout leur cycle de vie, conformément au Code de conduite sur les pesticides et à la Convention de Rotterdam.
B02	B02A202	Aux niveaux des pays et des communautés économiques régionales, des politiques, des programmes et des plans d'action qui concernent le secteur de l'élevage et portent sur la prévention et la lutte contre les maladies animales et les zoonoses prioritaires, en vue d'améliorer la production, l'accès au marché et la santé publique vétérinaire, sont élaborés et/ou mis en œuvre
D02	D02A204	Les pays membres et les communautés économiques régionales d'Afrique subsaharienne ont bénéficié d'une assistance technique sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments qui leur permet de formuler/réviser des politiques et des stratégies aux fins de la mise en place de systèmes de contrôle alimentaire plus efficaces.
D03	D03A203	Les pays membres et les communautés économiques régionales

		bénéficiaire d'une assistance pour comprendre et traiter efficacement les problèmes liés à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, dans le cadre de partenariats public-privé.
L01	L01A203	Promotion des politiques et contribution aux stratégies et politiques d'investissement, pour accroître l'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural en Afrique et améliorer l'efficacité de cet investissement.
G01	G01A208	Indications sur la façon d'adopter la gestion axée sur les résultats dans le développement des chaînes de valeur (Produit de l'Organisation commun avec A01) (RAF).
G03	G03A202	Des initiatives appuient l'exécution d'ID3A (Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique) (RAF).
G04	G04A202	Le commerce régional est stimulé et la conjoncture du marché est améliorée (RAF).

Priorité 4: Promouvoir la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer en Afrique – en améliorant l'accès et l'utilisation de l'information et des données statistiques

26. Pour promouvoir la gestion des connaissances, le partage de l'information et le plaidoyer, la FAO renforcera la capacité des pays membres et des communautés économiques régionales à accéder à l'information scientifique et technique, en encourageant le partage des connaissances et des meilleures pratiques et elle appuiera les partenariats qui aident à utiliser l'information pour mieux formuler les politiques et les stratégies.

<u>Résultat de l'Organisation</u>	<u>Produits de l'Organisation</u>	<u>Titre</u>
F06	F06A202	Amélioration de la capacité des pays membres à accéder aux informations scientifiques et techniques et à partager les connaissances relatives à la gestion des ressources naturelles.
H01	H01A210	Les États Membres, les parties prenantes, les communautés économiques régionales et les fonctionnaires de la FAO connaissent les politiques et les programmes existants et ont la capacité de les traduire en actions concrètes pour obtenir les résultats et les produits désirés.
	H01A211	Les États Membres et les communautés économiques régionales mettent en œuvre le PDDAA de manière plus satisfaisante, grâce à des processus de plaidoyer et de programmation de pays plus efficaces, à la définition de bonnes pratiques pour les partenariats public-privé, à la conception de modèles performants de liaison entre les plans d'investissement et les processus politiques et budgétaires et à la mise en place de formes novatrices de coopération et de financement entre les acteurs du développement.
H03	H03A205	Amélioration de la capacité des États Membres et des communautés économiques régionales à intégrer la question de la nutrition pendant la formulation/révision, l'exécution et le suivi des politiques et des programmes, notamment le PDDAA, les programmes nationaux de sécurité alimentaire et le Partenariat de collaboration sur les forêts.

	H03A206	Amélioration des capacités techniques et institutionnelles des États Membres et des communautés économiques régionales, qui leur permet de participer activement aux programmes et partenariats liés à la nutrition, dans le cadre d'alliances et d'initiatives mondiales et régionales.
H04	H04A204	Les pays membres ont mis en place des systèmes performants de statistiques sur l'agriculture, en utilisant les normes, directives, méthodologies, modèles de bases de données et outils de plaidoyer recommandés par la FAO dans le domaine des statistiques, pour la production et la diffusion de données statistiques agricoles tenant compte des questions de parité hommes-femmes propres à ce secteur.
	H04A205	Dans le cadre d'une réunion statutaire de la FAO, les pays membres sont sensibilisés au fait qu'il est important de mettre en place un système performant de statistiques sur l'agriculture et de veiller à ce qu'il fonctionne durablement.
H05	H05A203	Amélioration des politiques, des stratégies et des programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire grâce à la production d'informations, de recherches/analyses et d'évaluations fondées sur des données concrètes, la mise au point d'outils analytiques de suivi de la sécurité alimentaire et l'évaluation et la gestion de la vulnérabilité, pour donner des fondements aux décisions politiques et aux plans de développement agricole dans la région Afrique.
	H05A205	Renforcement des capacités régionales et nationales, pour la production, la gestion et l'utilisation des informations et des connaissances sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition en Afrique subsaharienne.
K03	K03A204	Amélioration de la capacité des pays membres à réduire l'écart entre hommes et femmes dans le secteur de l'agriculture grâce à un appui coordonné de la FAO dans ce domaine.
	K03A205	Les cadres de la FAO affectés au RAF et dans les bureaux sous-régionaux d'Afrique subsaharienne sont suffisamment compétents en matière d'analyse et de prise en compte des questions de parité hommes-femmes pour aider les pays membres à formuler, en utilisant les données ventilées par sexe pertinentes, des politiques de développement agricole qui tiennent compte de cette problématique.
K04		La direction et le personnel de la FAO ont démontré leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités.

Le groupe de travail sur les résultats en Afrique – Initiative pilote

27. Dans le souci de mieux centrer ses interventions sur les quatre priorités régionales, le groupe de travail sur les résultats en Afrique conduit une initiative dont le but est d'améliorer les résultats de nos interventions et, à cet effet, de mieux cibler les activités de manière à ce qu'elles aient plus d'effet au niveau du terrain. À l'issue d'un programme pilote lancé en 2011, les efforts se concentreront en 2012-2013 sur le niveau des produits afin que l'on puisse « voir » les effets immédiats dans les pays membres, notamment la contribution au recul de la faim dans la région. Le programme pilote sera axé sur les priorités régionales relatives à l'accroissement de la productivité agricole et à l'amélioration de l'accès au marché et du commerce.

28. En ce qui concerne le développement des chaînes de valeur, deux produits ont été sélectionnés en fonction des avantages comparatifs de la FAO dans des zones spécifiques, du degré de priorité accordé à l'approche des chaînes de valeur et de l'importance économique des produits sélectionnés: il s'agit du manioc pour le Ghana et la République démocratique du Congo et du maïs pour l'Angola et l'Ouganda. Ces produits ont été choisis car: i) ils tiennent une place importante dans l'assortiment alimentaire africain et la balance commerciale de la région; et ii) leur potentiel productif en Afrique est notablement sous-exploité. Étant donné que ces pays comptent un nombre important de petits exploitants agricoles par rapport aux gros producteurs, les enseignements qui seront tirés de cette phase pilote en 2012-2013 pourront être facilement transposés aux échelles sous-régionale et régionale en 2014-2015.

IV. Évolution des priorités en 2014-2015

29. La FAO déterminera ses domaines d'action prioritaires dans la région Afrique au cours du prochain exercice biennal en fonction des nouvelles tendances et des futurs défis (voir le document ARC/2012/INF/13). Par ailleurs, tous les pays de la région Afrique ont élaboré et/ou convenu avec les gouvernements – ou sont en train de le faire – un cadre de programme de pays, la date d'achèvement prévu étant fin 2012. Ces cadres de programme sont alignés sur les priorités nationales et intégrés dans le programme de travail des autres partenaires du développement, notamment d'autres institutions des Nations Unies par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et constituent un plan d'action au niveau du pays.

30. Les domaines d'action prioritaires sont tirés du plan de travail stratégique adopté par la FAO pour la région pendant la période 2010-2015. Ils reprennent et actualisent les thèmes définis pendant les processus consultatifs approfondis qui ont été conduits avec les États Membres, les communautés économiques régionales, l'Agence de coordination et de planification du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine et se conforment aux indications et aux recommandations que la Conférence régionale pour l'Afrique a formulées à sa vingt-cinquième session et approuvées à sa vingt-sixième session.

31. De plus, quatre consultations sous-régionales ont été conduites avant la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, parallèlement aux quatre réunions des équipes multidisciplinaires des quatre sous-régions africaines. Le principal objectif du processus de consultation sous-régional était, entre autres, d'examiner, en partant de la base, les priorités sous-régionales afin de les réviser et de les valider en accord avec les représentants des pays membres, des commissions économiques régionales et de la société civile. Cette consultation devait permettre d'évaluer dans quelle mesure les priorités des pays étaient effectivement reflétées dans les cadres de programme de pays élaborés jusqu'ici, de faire en sorte qu'elles soient reflétées dans les cadres en cours de préparation et enfin de dégager les priorités communes aux niveaux sous-régional et régional.

32. Par exemple, il est apparu que les deux domaines d'intervention prioritaires stratégiques² définis dans la sous-région de l'Afrique centrale reflétaient les préoccupations des pays relatives à l'interconnexion de la production agricole et de la gestion des ressources naturelles. De plus, la consultation qui s'est tenue dans la sous-région de l'Afrique de l'Est a permis de dégager quatre priorités sous-régionales³ qui se sont révélées parfaitement alignées sur les priorités que les représentants des pays avaient proposées. Il a donc été reconnu que les priorités sous-régionales,

² a) Appui à une politique agricole cohérente assortie des investissements nécessaires pour améliorer la production agricole en Afrique centrale, b) Promouvoir la gestion durable de l'interface entre les forêts et l'agriculture grâce à la promotion d'un nouveau type d'agriculture.

³ a) Appui à une amélioration accélérée de la production et à l'apport de valeur ajoutée, b) Appui à la gestion des ressources naturelles, c) Promotion de l'investissement des secteurs public et privé dans l'agriculture et le développement rural, d) Promotion des stratégies intrarégionales pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Domaines transversaux: renforcement des capacités, appui à l'élaboration des politiques et plaidoyer, information et gestion des connaissances et contribution aux questions mondiales.

qu'elles aient été définies à partir de la base ou par les autorités centrales, étaient alignées sur les cadres de programme de pays et les quatre priorités régionales 2012-2013⁴.

33. C'est par le biais de ce processus et dans ce cadre que la FAO a affiné la définition des priorités régionales et déterminé les domaines d'action prioritaires qui sont proposés pour l'exercice biennal 2014-2015, afin que, grâce à l'approche ascendante qui a été adoptée, les principales préoccupations des pays soient effectivement prises en compte au niveau mondial et les objectifs mondiaux et les priorités régionales de la FAO soient alignés et, partant, que l'Organisation conduise des interventions efficaces face aux problèmes qui se posent au niveau des pays.

34. Dans le but de focaliser plus efficacement son plan de travail stratégique dans la région, de conduire ses interventions selon une approche qui soit davantage axée sur les résultats et de répondre ainsi d'une manière plus satisfaisante aux nouveaux besoins de ses pays membres afin qu'ils puissent faire front avec succès aux problèmes mondiaux et régionaux, la FAO se propose de centrer ses activités dans la région sur trois domaines d'action prioritaires pour s'attaquer au problème que pose l'interdépendance fondamentale qui existe entre la croissance du secteur agricole et l'utilisation durable des ressources naturelles. L'économie du continent ne pourra donner sa pleine mesure que si des systèmes agroalimentaires performants et qui intègrent les aspects nutritionnels sont mis en place pour, non seulement, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi, stimuler le développement socio-économique du continent grâce à l'exploitation durable des ressources naturelles. Ces priorités sont aussi alignées sur les quatre « piliers » du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)⁵.

35. Il sera nécessaire d'adopter une approche transversale assortie d'une vision globale pour traiter ces questions interdépendantes, notamment dans le cadre d'actions multidisciplinaires mieux coordonnées. L'exécution fera l'objet d'arrangements stratégiques pour que les priorités soient alignées sur le cadre du PDDAA.

Domaines d'action prioritaires pour 2014-2015

36. La FAO continuera d'apporter une assistance à la Région Afrique dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), la priorité étant donnée aux approches fondées sur l'agriculture et l'alimentation qui tiennent compte de la nutrition pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les initiatives régionales portant sur le renforcement des capacités et sur la formation en matière de nutrition seront soutenues. La FAO s'attachera aussi à faire connaître et adopter plus efficacement les approches fondées sur les droits pour améliorer la nutrition qui mettent l'accent sur les questions complexes de gouvernance affectant les contributions des institutions, des politiques et des cadres juridiques à la mise en œuvre efficace des politiques et des programmes au niveau régional ou sous-régional.

⁴ Les principales recommandations qui ont été dégagées des consultations sous-régionales peuvent être résumées comme suit: a) il faut faire en sorte que la sélection des priorités fasse l'objet d'une planification commune avec les pays et les partenaires, b) il est nécessaire d'harmoniser les domaines prioritaires et la programmation commune afin de déterminer les domaines dans lesquels les sous-régions ont des avantages comparatifs, c) le PDDAA doit être utilisé comme un cadre global pour la planification et pour la définition des priorités sous-régionales, d) Le choix des priorités doit partir de la base (en commençant par les pays membres) afin de favoriser l'appropriation par les parties prenantes, avant de déboucher sur la définition des priorités régionales et mondiales de la FAO, e) La FAO devrait poursuivre la formulation des cadres de programme de pays et épauler l'élaboration des programmes nationaux de sécurité alimentaire et des programmes nationaux d'investissement agricole du PDDAA/NEPAD.

⁵ Les quatre piliers du PDDAA sont: Pilier 1: Étendre les superficies exploitées de façon durable; Pilier 2: Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché; Pilier 3: Améliorer l'approvisionnement alimentaire et faire reculer la faim; Pilier 4: Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies.

Productivité accrue et accès effectif aux marchés dans les systèmes agro-alimentaires

37. La FAO s'attachera à accroître la productivité agricole et à encourager la diversification des systèmes de production, à favoriser la création de valeur ajoutée et la qualité des produits, à faciliter l'accès aux marchés et le commerce et à renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé.

L'accroissement de la productivité sera obtenu par l'élaboration de stratégies et de politiques cohérentes et synergiques qui intègrent l'intensification et la diversification durables de la production agricole conformément aux principes de « Produire plus avec moins »⁶.

38. L'accès aux marchés sera promu comme suit: intégration des petits et moyens producteurs à des chaînes de valeurs largement ouvertes et accès aux marchés intérieurs et régionaux; soutien aux petites et moyennes entreprises agro-alimentaires; et facilitation du commerce intrarégional. Les activités de renforcement des capacités de la FAO seront centrées sur l'amélioration des capacités des ministères sectoriels de collaborer avec le secteur privé et de cerner les biens publics susceptibles d'appuyer la coopération entre le secteur public et le secteur privé et d'accroître les investissements dans le secteur agricole. En outre, les cadres institutionnels et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments devront être renforcés, notamment pour encourager les producteurs à respecter les normes internationales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. La réduction des pertes de denrées alimentaires et la valeur ajoutée seront traitées dans un domaine d'activité connexe.

39. Afin de mieux cibler ce domaine d'action prioritaire, le Programme pilote du Groupe de travail de la FAO sur les résultats en Afrique s'est concentré sur deux produits choisis au cours de l'exercice précédent (le manioc pour le Ghana et la République démocratique du Congo, le maïs pour l'Angola et l'Ouganda) et passera au cours du prochain exercice à la phase de mise en œuvre effective, avec un éventuel élargissement à d'autres pays et ajout de nouveaux produits.

Réduction de la vulnérabilité aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

40. La FAO fera tout son possible pour réduire la vulnérabilité aux menaces et contribuera notamment à établir des liens plus efficaces entre les systèmes agro-alimentaires et la nutrition et à faire face aux situations d'urgence au niveau des pays, notamment dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, ainsi qu'aux risques dus aux ravageurs des végétaux et aux maladies animales transfrontières. En particulier, la FAO s'attachera à:

- aider les pays à renforcer leurs systèmes de gestion du risque de catastrophe, à améliorer et à préserver les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire, à renforcer les capacités d'améliorer le niveau de préparation en cas de catastrophe, et à reproduire à une plus grande échelle et généraliser l'utilisation des bonnes pratiques ayant fait leur preuve ainsi qu'à programmer la résilience en fonction des filets de sécurité et à restaurer les secteurs productifs.
- aider les pays à établir et à mettre en œuvre un ensemble de politiques et de programmes cohérents et appliqués de manière rigoureuse qui traitent des interventions ponctuelles en cas de chocs agroclimatiques ou de flambées des prix, à envisager divers types de mesures de protection sociale pour les groupes en situation de vulnérabilité chronique et, sur le long terme, à mettre en place un environnement porteur et les systèmes fonctionnels nécessaires

⁶ a) soutenir l'adoption sur une grande échelle des bonnes pratiques pour une agriculture intelligente face au climat, en particulier l'agriculture de conservation, b) faciliter l'accès des petits exploitants à toute une gamme d'options technologiques, notamment les semences de qualité, d'autres sources de nutriments du sol, les systèmes de gestion intégrée de la production et des ravageurs et la gestion intégrée de l'eau, c) renforcer les capacités institutionnelles afin de mettre en place des systèmes réglementaires phytosanitaires et zoosanitaires efficaces, d) renforcer les capacités des éleveurs vulnérables afin d'appuyer le développement de l'élevage et réduire l'impact des maladies animales et e) soutenir le maintien d'une base de production plus résistante qui favorise la productivité mais entraîne beaucoup moins de risques pour les populations et l'environnement.

pour produire des aliments diversifiés et sains, accroître les revenus des petits exploitants et créer des emplois, en particulier pour les jeunes et pour les femmes.

- apporter un soutien aux États Membres pour intégrer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris les problèmes de sécurité sanitaire des aliments, dans les programmes d'urgence et de gestion des risques et à renforcer le degré de préparation des gouvernements aux interventions en cas de crises alimentaires et nutritionnelles.

Amélioration de la gestion et de la gouvernance pour une utilisation durable des ressources naturelles

41. La FAO encouragera l'utilisation durable des ressources naturelles, essentiellement le sol, l'eau, la terre, les ressources marines, les forêts et la pêche ainsi que des ressources génétiques végétales et animales, grâce à l'amélioration de la gestion et de la gouvernance

42. La FAO s'attachera essentiellement à faciliter la gouvernance et l'application des réglementations, des normes et des codes de conduite dans les pays et dans la région, à soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes qui prônent la gestion efficace, l'application des bonnes pratiques et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et prennent en compte l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, la préservation de la biosécurité et la prévention des risques biologiques.

43. La FAO appuiera également la mise en œuvre des politiques et des programmes pour une gestion efficace et une utilisation judicieuse des ressources naturelles grâce à de meilleures pratiques dans le domaine des forêts et de la faune et de la flore sauvages, de l'irrigation, de la récolte de l'eau, de l'agriculture intelligente face au climat, de la pêche, de l'aquaculture, de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques au profit des générations présentes et futures.

44. La croissance durable de la production et des rendements agricoles est fortement tributaire de l'existence d'une vaste réserve de ressources génétiques animales (y compris halieutiques) et végétales pour la préservation de la biodiversité et la capacité d'adaptation du secteur agricole au changement climatique et à la variation et à la variabilité des écosystèmes.

45. La FAO encouragera une plus grande utilisation du riche réservoir de gènes végétaux et animaux pour assurer une production durable tout en s'efforçant de se prémunir contre la perte de diversité qui peut conduire à une réduction de la résilience et à un accroissement de la vulnérabilité.

Approches transversales

46. Les domaines d'action prioritaires énumérés plus haut seront mis en œuvre selon des approches transversales pour les activités liées aux politiques, le partage des informations et des connaissances, le renforcement des capacités et des institutions, et la parité.

47. **Politiques:** Les activités transversales de la FAO en matière de politiques se concentreront sur l'amélioration des connaissances et des capacités des États Membres, des communautés économiques régionales (CER) et de différentes parties prenantes afin que les politiques et les programmes débouchent sur des mesures concrètes. En particulier, la FAO collaborera avec les États Membres, les CER, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et d'autres partenaires pour élaborer des modèles permettant de relier efficacement les pactes et les plans d'investissement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) aux processus politiques et budgétaires catalyseurs avec les mécanismes de financement novateurs associés qui doivent se traduire par des interventions donnant des résultats tangibles et durables.

48. **Mise en commun des connaissances et des informations:** Les analyses normatives de la FAO concernant les nouveaux enjeux et les tendances mondiales, en même temps que l'analyse de terrain appliquée ainsi que les systèmes de statistiques agricoles et alimentaires efficaces ont pour but d'améliorer la planification, le suivi, l'évaluation et le processus décisionnel des politiques et des

programmes; qu'il s'agisse d'établir l'ordre de priorité des investissements, de créer des systèmes de statistiques agricoles et alimentaires efficaces, de suivre l'insécurité alimentaire, d'évaluer les vulnérabilités aux chocs divers ou de conduire des évaluations d'impact. L'importance croissante accordée à la mise en œuvre des politiques montre que l'expérience acquise dans les pays doit être systématiquement utilisée pour dégager des pratiques optimales à l'échelle du continent.

49. **Renforcement des capacités et des institutions:** le mandat de la FAO sur lequel repose le programme de travail répond aux besoins spécifiques des pays membres et des (sous-) régions, en couvrant les trois dimensions interdépendantes des individus, des organisations et de l'environnement porteur. On s'attachera à intervenir de manière plus systématique dans chacune des trois dimensions, afin d'aider à mettre en place les processus engagés à l'initiative des pays, et à renforcer les capacités dans les États Membres.

50. **Parité:** La disparité hommes-femmes dans l'accès à la terre et dans d'autres domaines est l'une des causes majeures des inégalités sociales dans les zones rurales qui, à leur tour, compromettent la sécurité alimentaire et le bien-être des individus et des familles. L'élaboration de la politique de la FAO sur l'égalité des sexes témoigne de sa volonté de promouvoir cette égalité tant au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur, grâce à des programmes bénéficiant de son soutien. La FAO aidera les États Membres, grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique, à formuler des politiques et des stratégies appropriées de développement agricole favorisant la parité afin de réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole et d'améliorer la participation des femmes tout au long de la chaîne de valeur.

Processus d'implémentation stratégique

51. Dans chacun des domaines d'action énumérés ci-dessus, la mise en œuvre s'appuiera sur les processus stratégiques suivants:

- a) Une double orientation stratégique: La FAO continuera d'appliquer une stratégie double pour faire face aux besoins immédiats des populations vulnérables, tout en renforçant les capacités de résistance et en réduisant la vulnérabilité, grâce à des efforts concertés visant à traiter les facteurs structurels qui permettront de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer à une vaste croissance économique fondée sur l'agriculture.
- b) Partenariat: Des partenariats solides seront établis avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, les organisations régionales, les autres organismes des Nations Unies et différents partenaires du développement afin d'obtenir des résultats concrets et un impact au niveau des bénéficiaires. La FAO doit établir de manière systématique et constructive la cartographie des partenariats, mettre en place des mécanismes novateurs permettant de travailler en partenariat de manière efficace aux niveaux mondial, régional, national et sous-national avec le grand nombre d'acteurs de plus en plus diversifiés qui interviennent dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique subsaharienne. Les nouvelles formes de partenariat qui seront créées tiendront compte de la transformation rapide et dynamique des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans la région et des possibilités de mettre sur pied de nouvelles formes de coopération avec les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile qui attireront d'avantage d'investissements et donneront de meilleurs résultats.
- c) Amélioration de la coordination et de l'exécution: FAO unie s'attachera à assurer la planification et l'exécution conjointes et axées sur les résultats d'activités bien coordonnées et intégrées qui permettront d'obtenir des produits et des résultats.
- d) Liaison avec les priorités nationales: Les domaines d'action prioritaire des activités de la FAO dans la région Afrique au cours du prochain exercice biennal seront déterminés par les nouvelles tendances et les nouveaux défis. Par ailleurs, tous les pays de cette région ont préparé et/ou convenu – ou sont en train de le faire – un cadre de programme national avec les gouvernements, la date d'achèvement prévue d'un projet de document étant la fin 2012. Ces cadres nationaux sont alignés sur les priorités nationales et intégrés dans le programme de travail d'autres organismes de l'ONU par le biais du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide

au développement (PNUAD), et fournissent une feuille de route quant aux mesures à prendre à l'échelon du pays.

52. Les nouveaux domaines d'intérêt qui apparaissent dans chacun des domaines de priorités régionales sont présentés au Tableau 1 en prenant pour base les cadres de programmation par pays déjà achevés.

53. L'alignement sur les trois domaines d'action prioritaire et les cadres de programmation par pays déjà achevés est présenté dans le tableau ci-après:

Tableau 1

Tiré des cadres de programmation par pays	
Domaines d'action prioritaire	Exemples de réalisations attendues des cadres de programmation par pays
1. Accroissement de la productivité agricole et accès effectif aux marchés dans les systèmes agro-alimentaires	Renforcement des capacités grâce au Programme de commercialisation pour les petits exploitants visant à améliorer la productivité et la transformation dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (Sierra Leone); Valorisation des petites entreprises rurales grâce à la promotion et à la commercialisation des produits locaux de l'agriculture et de la pêche (Burundi); Amélioration des capacités et de la compétitivité des agriculteurs grâce à des modèles de renforcement des capacités spécifiques pour l'agro-alimentaire (Ouganda).
2. Réduction de la vulnérabilité aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages renforcée grâce à une meilleure utilisation des ressources (Zambie); Promotion de la production vivrière et de l'alimentation, notamment parmi les groupes vulnérables grâce au renforcement des capacités et au transfert des technologies (Malawi); Sécurité nutritionnelle renforcée parmi les enfants, les adolescents et les adultes (réduction du risque) grâce à une utilisation appropriées des produits locaux (Bénin).
Tiré des cadres de programmation par pays	
Domaines d'action prioritaire	Exemples de réalisations attendues des cadres de programmation par pays
3. Amélioration de la gestion et de la gouvernance pour une utilisation durable des ressources naturelles	Renforcement des environnements porteurs et des capacités en vue d'une gestion efficace des ressources naturelles (Sierra Leone); Contribution au développement, à l'utilisation et à la protection des ressources naturelles et de l'environnement (eau, pêches et ressources génétiques) (Burundi); Renforcement des partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé et de leurs capacités de gérer et d'utiliser de manière durable les ressources naturelles (Ouganda).

V. Orientations demandées

54. Les conférences régionales contribuent de façon majeure à façonner les grands défis pour l'avenir et à éclairer la formulation de nouveaux objectifs stratégiques en fournissant des indications relatives aux priorités régionales pour les travaux de l'Organisation. Elles donnent aussi des avis sur le programme de travail en cours et la stratégie de mise en œuvre dans la région, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources financières et humaines dans la région pour concrétiser les

priorités convenues et mieux produire les résultats escomptés.

55. Pour obtenir le maximum d'impact en définissant les priorités de la FAO pour le présent et le prochain exercice biennal, la Conférence régionale est invitée à:

- a) Valider les priorités régionales pour 2012-2013 et les domaines prioritaires proposés au cours de l'exercice.
- b) Donner son avis sur l'adéquation entre les principaux défis répertoriés pour les activités de la FAO et le contexte existant dans la région, dans le cadre de la vision et des objectifs de la FAO et des tendances qui se dessinent à l'échelle mondiale; et
- c) Indiquer les spécificités régionales qui devraient être incorporées dans chacun des défis répertoriés et pris en compte lors de la formulation des objectifs stratégiques de la FAO, y compris les priorités régionales proposées pour 2014-2015.

Annexe 1: Cadre stratégique de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable du point de vue économique, social et environnemental.

Les trois Objectifs mondiaux des Membres:

- d) Réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- e) Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence.
- f) Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- g) Intensification durable de la production végétale.
- h) Accroissement de la production animale durable.
- i) Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles.
- j) Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.
- k) Gestion durable des forêts et des arbres.
- l) Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement, qui ont une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- m) Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural.
- n) Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- o) Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence qui ont une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- k) Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales.
- l) Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

Objectifs fonctionnels

- x) Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes.
- y) Administration efficace et efficiente.

Fonctions essentielles

- a) Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et à long termes.
- b) Collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques.
- c) Élaboration de normes et d'instruments internationaux.
- d) Options et avis en matière de politiques et de stratégies.
- e) Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités.
- f) Plaidoyer et communication.
- g) Interdisciplinarité et innovation.

Annexe 2. Cadre stratégique régional de la FAO pour l'Afrique pendant la période 2010-2015

1. Les activités que la FAO conduit dans la région Afrique s'inscrivent dans un plan stratégique qui a été élaboré par le Bureau régional pour l'Afrique (RAF) puis qui a été progressivement actualisé dans le cadre de consultations sous-régionales internes et d'un processus de consultation approfondie des États Membres, des communautés économiques régionales, de l'Agence de coordination et de planification du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et de l'Union africaine, avant d'être mis en forme selon les indications et les recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Afrique à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions. La Conférence régionale pour l'Afrique a approuvé quatre priorités régionales à sa vingt-sixième session: i) accroître la productivité et la diversification de l'agriculture, ii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, iii) favoriser l'accès au marché et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce, iv) améliorer la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer en Afrique.

Priorité 1: Accroître la productivité et la diversification de l'agriculture

2. La FAO renforcera la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui s'attaquent aux causes profondes de la faim et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet objectif sera réalisé en incitant les secteurs public et privé à élaborer des politiques et des stratégies qui favorisent l'intensification durable et la diversification de l'agriculture et à créer des réseaux d'échange de connaissances. Une croissance durable de la productivité agricole sera obtenue, moyennant l'utilisation efficace des intrants et l'adoption d'approches écosystémiques intégrées qui reposent sur l'utilisation d'un vaste éventail de matériel génétique de qualité, de méthodes performantes de gestion des sols et de l'eau et de techniques de production et de protection intégrées. L'action de renforcement des capacités sera plus fructueuse si l'on tire parti des connaissances locales et si l'on recourt à la recherche adaptative et à la formation participative qui font appel à la créativité des agriculteurs pour résoudre les problèmes.

Priorité 2: Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles

3. La FAO renforcera, aux niveaux national, régional et international, les politiques et les programmes qui promeuvent la préservation de la diversité biologique en vue de rendre la production alimentaire et agricole plus durable et de relever les nouveaux défis environnementaux tels que le changement climatique et la bioénergie. La FAO renforcera la capacité des États Membres à mettre en œuvre le Code de conduite pour une pêche responsable et à améliorer la gouvernance et la gestion dans les secteurs des forêts, de la flore et la faune sauvages et de l'élevage. Des efforts seront faits pour améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agroalimentaires, pour lutter contre les problèmes de pénurie d'eau et de dégradation des terres et pour encourager l'adoption de l'agriculture de conservation. La FAO aidera les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

Priorité 3: Favoriser l'accès au marché et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce

4. Pour améliorer la compétitivité des producteurs, la FAO s'emploiera à conduire des analyses, à élaborer des politiques et à mettre au point des services, qui favorisent la diversification des marchés et multiplient les possibilités d'apporter de la valeur ajoutée. La FAO s'efforcera d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et de l'agro-industrie, de renforcer les capacités en matière d'analyse des débouchés commerciaux internationaux et de faire comprendre l'importance de cette analyse. La FAO veillera à ce que la création d'emplois et la diversification des revenus dans les zones rurales

soient prises en compte dans les politiques, les programmes et les partenariats de développement agricole et rural. La FAO aidera les pays à corriger la négligence dont les systèmes de santé animale ont toujours fait l'objet et à promouvoir la participation des producteurs et des parties prenantes des filières au développement de programmes relatifs à la santé vétérinaire et à la sécurité sanitaire des aliments, qui soient conformes aux bonnes pratiques recommandées par la communauté internationale. De plus, la FAO appuiera l'élaboration de cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, qui favorisent la mise en place de filières alimentaires intégrées et encouragera les producteurs alimentaires à mieux respecter les recommandations internationales concernant les bonnes pratiques pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.

Priorité 4: Promouvoir la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer en Afrique

5. Dans le cadre de cette priorité, la FAO s'attachera principalement à fournir des avis aux pays membres sur les politiques qui permettent de renforcer la recherche nationale et d'encourager l'analyse et le partage de l'information ainsi que son utilisation pour les prises de décision. La FAO consolidera les partenariats avec les institutions régionales et internationales de recherche agricole aux fins de la formulation de stratégies visant à améliorer l'accès à l'information et elle diffusera activement les enseignements et les meilleures pratiques concernant l'adoption d'approches qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes et des questions de nutrition. La gestion des connaissances et les systèmes nationaux de statistiques agricoles seront utilisés pour asseoir l'exécution des programmes.

6. Les crises récentes qui ont frappé la Corne de l'Afrique et le Sahel ont montré qu'il était de plus en plus important de rattacher la nutrition à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, c'est pourquoi une cinquième priorité sera ajoutée au cadre stratégique du RAF, à savoir: **v) améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et faciliter l'accès à une alimentation saine**. Cette priorité vise à: favoriser la programmation dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire et encourager l'intégration du droit à l'alimentation dans les politiques, aux niveaux régional, sous-régional et national; promouvoir les systèmes intégrés d'information sur la nutrition; encourager la collaboration interinstitutions et la création de partenariats pour la nutrition et la sécurité alimentaire; renforcer les capacités de la FAO en matière de programmation dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

Annexe 3: Budget du PTB 2012-2013 par objectif stratégique et fonctionnel et par région

OS/OF	Siège/mondial		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Crédits ouverts	Extra-budgétaires	Total
A	37 927	221 405	7 271	19 040	3 982	16 007	1 169	1 135	3 974	4 617	4 428	300	58 751	262 504	321 255
B	20 366	119 406	6 288	1 591	3 827	8 687	1 115	397	3 776	1 003	2 326	130	37 700	131 214	168 914
C	43 112	53 647	12 704	3 883	3 187	18 445	1 167	1 340	3 592	7 016	2 691	1 750	66 453	86 092	152 545
D	19 790	8 495	5 607	4 915	1 941	3 751	517	0	2 527	46	657	369	31 039	17 576	48 615
E	28 835	34 887	7 579	4 996	4 738	7 302	2 110	48	4 950	8 961	2 112	1 060	50 325	57 254	107 579
F	42 925	60 021	8 709	20 013	5 771	15 547	2 004	1 121	6 139	13 233	3 157	2 068	68 705	112 004	180 709
G	30 171	2 224	4 871	19 823	4 439	3 357	1 137	838	3 171	8 014	1 381	456	45 169	34 712	79 881
H	51 010	39 225	15 987	29 293	4 296	19 348	1 692	280	8 846	26 240	6 161	1 661	87 992	116 047	204 039
I	7 671	393 609	199	1 878	260	3 697	-	0	94	1 809	-	681	8 224	401 675	409 899
K	8 914	2 264	5 898	5 250	1 921	652	871	52	610	1 613	372	141	18 586	9 972	28 558
L	34 006	74 965	3 288	3 960	592	706	424	676	836	1 089	315	501	39 461	81 896	121 357
X	179 375	26 040	8 507	768	11 464	1 508	7 185	1 371	5 464	600	7 134	3 399	219 129	33 687	252 816
Y	67 694	42 510	7 551	613	6 880	-	13 806	2 508	7 521	1 396	2 779	101	106 231	47 128	153 359
PCT	21 389	-	37 560	-	22 708	-	9 645	-	16 988	-	7 738	-	116 027	-	116 027
Imprévus	600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600	-	600

OS/OF	Siège/mondial		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Crédits ouverts nets	Extra-budgétaires	Total
Dépenses d'équipement	26 439	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 439	-	26 439
Dépenses de sécurité	24 809	1 139	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 809	1 139	25 948
Total	645 035	1 079 835	132 018	116 024	76 003	99 019	42 843	9 766	68 488	75 636	41 250	12 618	1 005 639	1 392 898	2 398 537

Voir le document CL143/3, annexe IV, pour les montants nets des crédits budgétaires ouverts, y compris les augmentations de coûts et la répartition des gains d'efficacité et des économies; voir le document C2011/3, annexe VII, pour les ressources extrabudgétaires.